

## **Non à un désastre sanitaire de plus !**

### **Nouveau cahier des charges des CMPP imposé par l'ARS de la Nouvelle Aquitaine**

**Parce qu'il est le produit d'un dictat administratif, qu'il ne repose sur aucune étude circonstanciée des besoins et de l'offre existant sur le territoire, qu'il constitue une imposture scientifique, une insulte aux savoirs et aux compétences des professionnels, et in fine une perte de chance et un danger pour les patients et les familles, la Fédération Française de Psychiatrie réagit :**

La FFP ne peut plus accepter que des décisions concernant directement les soins pédopsychiatriques soient prises au mépris du savoir et des compétences scientifiques reconnus des professionnels de cette discipline. Ce cahier des charges a été rédigé sans base sérieuse scientifique et sans aucune concertation des professionnels qui sont sur le terrain. Les concertations ont eu lieu uniquement avec les associations gestionnaires donc entre administratifs. Cette gestion administrative catastrophique est la cause de la médiocrité et de la dangerosité du contenu de ce cahier des charges.

Le nouveau cahier des charges des CMPP de la NA ignore la multiplicité des situations cliniques soignées en CMPP. S'adressant quasi exclusivement aux patients présentant un trouble dit TND, et sur pression évidente de certaines associations de parents non représentatives de l'ensemble des enfants pris en charge, il fait une impasse grave sur les enfants actuellement soignés en CMPP pour des troubles graves « non-TND » (addictions, dépressions, troubles de l'attachement chez les enfants protégés de l'aide sociale à l'enfance...) et leurs familles. Ces jeunes patients sont le plus souvent issus de familles en grande précarité sociale qui ont également un besoin de soutien. De surcroît, ce cahier des charges néglige le fait que les enfants présentant des troubles dits « TND » présentent presque toujours des symptômes et troubles associés sur le plan psycho-affectif nécessitant des soins globaux réalisés aujourd'hui en CMPP.

Les éléments scientifiques allégués pour cette réorganisation sont inconsistants et témoignent d'une faiblesse méthodologique criante. La somme des échelles, tests et bilans cités brillent par un étalement de type catalogue comme si cela pouvait encore convaincre alors que ces outils sont appropriés et validés pour partie seulement. Manquent par ailleurs d'autres outils qui pourraient enrichir le point de vue clinique concernant les troubles en question et aussi les troubles associés en particulier dans le domaine affectif. Si elle n'est pas le signe de l'ignorance, l'absence de ces références est le témoin d'une position obtuse, négligeant la pluralité des approches et refusant une position clinique intégrative donnant toutes ses chances au patient. Quelles que soient ses intentions, le nouveau cahier des charges des CMPP constitue à la fois un danger par la réduction qualitative et quantitative des soins -dont les soins globaux-, et une perte de chance pour les enfants suivis. L'ultimatum administratif (application de ce cahier des charges début juin) imposé de façon menaçante sans justification médicale en plein cœur de la crise sanitaire, constitue un aveu de faiblesse supplémentaire de son contenu.

La FFP refuse de cautionner un désastre sanitaire de plus. Elle exige l'annulation de ce cahier des charges et sa réécriture intégrale en y associant les professionnels. S'il a pu être mis en application dans certains CMPP, la FFP demande que soit réalisée une évaluation sérieuse des résultats et notamment des conséquences évidentes en termes de carence de soins prévisible et de perte de chances pour les patients.

**Le soin pédopsychiatrique est une affaire sérieuse. Toute réflexion, tout projet de transformation, toute mise en place doivent faire intervenir la pluralité des compétences nécessaires en particulier pédopsychiatriques, associant de véritables éléments scientifiques à l'expérience de terrain.**

**Au moment où se multiplient les appels à renforcer la pédopsychiatrie, la FFP exhorte les pouvoirs publics à consulter activement les professionnels concernés dès lors que sont en jeu des décisions importantes pour le soin pédopsychiatrique.**